



FORMULAIRE DE CHARTE

Site NATURA 2000 n° FR8301065 Vallées et coteaux thermophiles de la région de Mauris (Cantal)

ENGAGEMENTS



Ophrys sulcata



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR8301065 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

1. Autoriser et faciliter l'accès de terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. En contre partie, la structure animatrice m'informerá préalablement des dates et des personnes qui réaliseront ces opérations, je pourrai me joindre à ces opérations et serai tenu informé des résultats.

→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

2. Informer tout prestataire et autre intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

→ Point de contrôle : *Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

3. Respecter le site en n'autorisant pas la circulation motorisée de loisir en dehors des voies ouvertes à la circulation, ni le dépôt de déchets (gravas, ordures..).

→ Point de contrôle : *Contrôle visuel, Présence/Absence de document autorisant cette pratique.*

4. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 en cas d'entretien par écobuage sur le site.

→ Point de contrôle : *Correspondance*

5. Ne pas introduire d'espèces envahissantes ou exotiques et lutter contre la présence d'espèces indésirables en relation avec la structure animatrice (voir annexe 2).

→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

☐ PELOUSES SECHES PATUREES ET/OU FAUCHEES

Engagements soumis à contrôles

1. **Ne pas détruire les prairies de fauche et les pelouses sèches (habitat prioritaire d'intérêt communautaire : pelouses et landes calcicoles à Orchidées) par retournement, désherbage chimique...**

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place, de l'absence de retournement et autres destructions*

2. **Entretien et débroussailler si nécessaire avec exports des rémanents si possible.**

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place, maintien de l'habitat*

3. **Ne pas fertiliser ou pratiquer des fertilisations réduites compensatrices des exports.**

→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

4. **En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses sèches.**

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de plantation*

☐ ESPACES BOISES, BOSQUETS

Engagements soumis à contrôles

1. **Ne pas détruire volontairement** (coupe à blanc) les habitats présents sur les parcelles concernées (habitats d'intérêt communautaire : Hêtraie et Chênaie-hêtraie à Orchidées). La récolte de bois à des fins familiales (bois de chauffe domestique par exemple), avec export des rémanents, est cependant autorisée.

→ Point de contrôle : *Contrôle visuel sur place de l'absence de souche*

2. **Maintenir, s'il est pratiqué, le pâturage en sous-bois avec mise en défens de zones si nécessaire.**

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place*

3. **En cas de plantation, utiliser des essences locales** présentes sur le site (voir liste en annexe1) pour ne pas introduire d'essences résineuses ou exotiques et privilégier la régénération naturelle.

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de la nature des arbres plantés*

4. **Maintenir les vieux arbres à cavité morts ou dépérissant** sauf pour raison de sécurité.

→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de souche*

En contre partie de ces différents engagements, la structure animatrice s'engage à apporter aides et recommandations techniques si je le souhaite.

le :, à.....

à.....

Signature du ou des ayant droits
propriétaires

le :,

Signature du ou des

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par type de milieu naturel, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...) Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...) et par conséquent, sur les Chauves-souris, Lézard ocellé... (voir annexe 3).

PELOUSES SECHES PATUREES

- Ne pas fertiliser avec des éléments minéraux.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Maintenir la présence de Genévriers dans une proportion à déterminer avec la structure animatrice
- Ne pas pratiquer l'écobuage sur les prairies et pelouses sèches (il favorise le Brachypode et risque de détériorer les graines, bulbes et l'entomofaune), préférer un entretien mécanique.
- Favoriser l'ouverture du milieu par la pratique d'un pâturage extensif et un entretien/débroussaillage manuel ou mécanique.

PRAIRIES DE FAUCHE

- Ne pas fertiliser avec des éléments minéraux ou pratiquer des fertilisations réduites aux seuls exports (P et K minéraux 60 unités maximum) sur les pelouses sèches.
- Faucher tardivement pelouses sèches et talus routiers (pas de fauche entre le 10/05 et le 10/06).
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Limiter l'utilisation des vermifuges (comme l'ivermectine) et privilégier les molécules à impact moindre sur les invertébrés et par conséquent, sur les Chauves souris, Lézard ocellé... (voir annexe 3)

ESPACES BOISES, BOSQUETS...

- Privilégier la régénération naturelle.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Favoriser la chênaie-hêtraie mixte et éclaircir les sous-bois trop touffus.

ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Essences forestières

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea et Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tremble (*Populus tremula*)

Arbres fruitiers (vergers, vignes)

Tous

Arbustes

Buis (*Buxus sempervivum*)
Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)
Néflier (*Mespilus germanica*)
Troène (*Ligustrum vulgare*)
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)

ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes
& Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.



Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne



Taxon	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité	
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	Renouée du Japon
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Bohême
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova	
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase
Espèces secondaires	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	Armoise annuelle
<i>Artemisia verlotorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lanceolé
<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
<i>Aster plurisp.</i>	Aster à feuilles de saule
<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster changeant
<i>Aster x versicolor</i> Willd.	
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*	Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collonie à grandes fleurs
<i>Coryza plurisp.</i>	Vergerette de Blake
<i>Coryza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Buenos Aires
<i>Coryza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
<i>Coryza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Coryza floribunda</i> Kunth	Vergerette de Sumatra
<i>Coryza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	Elodée du Canada
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée de Nuttall
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Galéga officinal
<i>Galega officinalis</i> L.*	
<i>Helianthus plurisp.*</i>	Hélianthe raide
<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe vivace
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	Lentille d'eau minuscule
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau turionifère
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hulten & H.St.John*	Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pletoblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>	Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	Sumac de Virginie
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Rhus coriaria</i> L.	Robnier faux-acacia
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Seneçon du Cap
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Verge d'or du Canada
<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or géante
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	Sporobole à inflorescences engagées
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Veronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	Lampourde blanchâtre
<i>Xanthium album</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde d'Italie
<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde à gros fruits
<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde épineuse
<i>Xanthium spinosum</i> L.	

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébéndazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Praziquantel	Douve, taenia	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	IMPACT FORT - INDESIRABLE
Piperazine		
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

Sources :

Allard M., Dodelin C. (2005) - Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement - Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.

Caroff C (2003) - Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris - l'envol des chiros n° 7

Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.

Collectif (2002) - Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels - Revue Gardes n° 46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Guilloton JA et Régnier MC (2005) - Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.

Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants - Agro Bio 370, 19 p

Lumaret JP (1997) - Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-ciblés : conséquence environnementales - Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace - Wégimont (Belgique) 20p.

Lumaret JP et Kadiri N (1998) - Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n° 3

Lumaret JP (2001) - Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages - Bulletin de la Société française de parasitologie

Noblet JF et Wagner F (traducteurs - 1998) - Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n° 50, 2p.

Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p

Wratten SD et Forbes AB (1996) - Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems - Ann. Appl. Biol. 128

Et